

NOËL

Noël !

Le siècle dit au siècle : « Marche ! »
 Et générations,
 Peuples et nations
 Passant, accomplissant leur tâche.
 Les hommes et les ans,
 La brise et les autans
 Font tous ce chemin lamentable
 Vers le grand inconnu.
 Mais à Jésus, venu
 Naître, lui Dieu, dans une étable ;
 A notre humanité
 Donnant la charité,
 Le suprême, le divin baume,
 L'Univers, en passant,
 Jette, relentissant,
 Le cantique né sous le chaume :
 Noël !

Noël !

Tout passe ici-bas et s'écoule.....
 Et vers l'éternité
 La pauvre humanité
 S'en va, fleuve vivant qui coule
 Sans s'arrêter jamais.
 Il se révolte, mais
 Il faut qu'il poursuive sa course
 Vers l'inconnu : demain !
 Fleuve géant ou nain,
 Jamais ne remonte à sa source.
 A ces échos, pourtant,
 Qu'il soit fleuve ou torrent,
 Il jette le cri d'espérance
 Qui depuis deux mille ans
 Va du père aux enfants,
 Baume de l'humaine souffrance :
 Noël !

Noël !

Le monde, vieux sisyphé, roule
 Son éternel rocher !
 Peut-on donc reprocher
 Qu'elle est inconstante, à la houle
 Qui ballotte un vaisseau ?
 Plus inconstant que l'eau,
 Plus traître et cent fois plus volage
 Que n'est au ciel serein
 Ce qu'on voudrait en vain
 Saisir, arrêter : le nuage.
 L'homme est le Juif-Errant
 Allant de rivage en rivage
 Demandant le bonheur ;
 Et Dieu jette à son cœur
 A travers les temps et les âges :
 Noël !

LE BARDE.

MUTUALITE

Ses progrès en Belgique

Les sociétés mutualistes ont pris, en Belgique, depuis une couple d'années, une extension véritablement extraordinaire. On a établi que si le mouvement suit sa progression ascendante, avant dix ans plus de six cent mille Belges seront en possession d'un livret de la Caisse de Retraite sous la garantie de l'Etat. Sur dix Belges, il y aura donc un rentier à charge de l'Etat. Dans vingt ans cette proportion peut être doublée si le mouvement continue.

Et il continuera, vraisemblablement, étant donné que maintenant c'est par l'école que se fait la propagande et que l'Etat intervient pour une si large part par voie de subside. Ainsi pour l'exercice 1898, la participation de l'Etat représente en moyenne 78 centimes par franc versé. Les provinces, le Brabant entre autres, interviennent à leur tour pour des sommes variant entre 60 et 70 centimes par franc : les affiliés aux caisses de retraite placent donc leurs fonds à cent quarante pour cent au minimum ! Ce mouvement mutualiste est à coup sûr, une des plus curieuses et des plus intéressantes innovations à observer.

LE CREDIT AGRICOLE

Notes sur la Caisse rurale de Notre-Dame des
 Angos, comté de Portneuf

Cette institution de mutualité agricole, la première du genre en ce pays, compte à peine deux ans d'existence.

Son exercice financier se termine au premier mai de chaque année et les parts n'ont qu'une durée annuelle, au gré des actionnaires.

Voici les règlements qui servent de base à l'administration.

1o. Les actionnaires pourront retirer les actions à la fin de l'année seulement pourvu qu'ils en donnent avis au Gérant le ou avant le 15 avril précédent.

2o. Les déposants pourront du 1er au 15 mai de chaque année, convertir leurs dépôts en actions annuelles.

3o. Les actions seront seulement de cinq piastres.

4o. Le secrétaire trésorier, dont les services sont gratuits, devra fournir une caution égale au montant déposé entre ses mains.

5o Il ne devra prêter que des petites sommes ne dépassant pas cinq piastres sur billet promissoire à trois mois de délai avec endosseur.